



DECHETCOM, le 1<sup>er</sup> octobre 2007

## Le Québec met le recyclage sur le trottoir

➤ *Les bouteilles en plastique, les cartons ou encore le verre d'emballage dans les poubelles basiques de Montréal, c'est fini. Pour faire vite et bien, un partenariat entre le gouvernement du Québec, le secteur privé, le secteur municipal, Recyc-Québec et divers organismes a été annoncé à grands renforts de communiqués ; il a pour objectif d'améliorer la récupération hors foyer des matières recyclables dans la rue, les parcs, les CHR et aéroports... Pour ce faire, il est désormais recommandé de mettre les recyclables dans les bacs prévus à cet effet!!!*

◆ La ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Line Beauchamp, a en effet profité de la tenue du Congrès de la Fédération québécoise des municipalités, pour annoncer la mise en œuvre d'une politique destinée à doper la récupération hors foyer, avec à la clé une série de programmes incitatifs qui seront mis sur pied pour augmenter la récupération des matériaux recyclables (hors fermentescibles).

↳ Des ententes permettront aux villes et au secteur privé de mettre en place des îlots de récupération afin de responsabiliser citoyens et entreprises à la nécessité de ne plus enfouir des matières qui ont encore une utilité. Ces programmes doivent permettre d'approcher l'objectif de la Politique de gestion des matières résiduelles 1998-2008 de recycler 65% des déchets dès l'an prochain, ce qui semble en l'état actuel des choses un peu illusoire.

Cela étant, l'heure est aux réjouissances : cette initiative concrétisant en effet, l'engagement d'une industrie sur la voie du développement durable. Rappelons que lorsque l'ex-responsable du portefeuille de l'Environnement, Thomas Mulcair, avait voulu forcer l'application d'une consigne sur certains contenants, l'industrie de l'embouteillage avait rué dans les brancards.

Le Québec a, par la suite, par le biais d'une loi, créé l'obligation pour les fabricants d'emballages, d'imprimés et de contenants, de compenser financièrement les villes à hauteur de 50% du coût de collecte sélective de ces produits devenus déchets. Ce régime de compensation étant partiellement géré par l'éco-organisme Éco Entreprises Québec (EEQ), qui représente, depuis le 15 mars, toutes les entreprises de la province, ces dernières devant s'enregistrer auprès de lui et déclarer les quantités de matières recyclables générées par leurs fabrications.

↳ Ainsi, les entreprises au chiffre d'affaires inférieur à 1,5 million \$ ou qui génèrent moins de 10 tonnes de matières recyclables par an payent 280\$ par an. Selon le matériau, les autres doivent contribuer par kilo, entre 1 cent (pour l'aluminium) et 12 cents (pour le polystyrène). Danone, Nestlé et Provigo de même que la SAQ et diverses associations ont participé à cette réflexion : en fait, l'idée de départ était de recycler les bouteilles d'eau mais on a rapidement élargi le propos aux bouteilles en général et finalement à tous les contenants ainsi qu'aux papiers et imprimés.

↳ Dans l'immédiat, et après que des tests aient été pratiqués, on constate que plus les bacs de collecte sont nombreux sur la voie publique et plus les personnes concernées font le geste de tri. Une expérience a également été réalisée dans trois restaurants : grâce à des bacs de 360 litres, en 14 semaines, les employés de ces établissements ont récupéré trois tonnes de verre et de plastique. Satisfaction générale. De là l'idée d'aller de l'avant et plus loin afin de satisfaire les objectifs qu'on semblait avoir peine à atteindre...